

1^{er} décembre 2022

Elections dans les DDI : Le naufrage du ministère de l'Intérieur

Alors que les organisations syndicales alertaient depuis des mois sur les conditions d'organisation déplorables des élections dans les ddi, la réalité est allée au-delà des craintes.

Devant les difficultés et notamment des différences majeures sur les listes électorales (des dizaines de listes électorales fausses dont dans plusieurs cas plus de 30% d'inscrit-es erroné-es), l'administration a été contrainte d'annuler les élections électroniques. Et a décidé d'organiser à la hâte un vote papier le 8 décembre.

Cette pseudo-solution pose bien des questions, notamment l'absence de vote par correspondance, ceci excluant de fait de nombreux-ses agent-es du scrutin (en vacances, en maladie, éloigné-es des bureaux de vote etc).

Cette situation est aussi inédite qu'inadmissible. Elle révèle un véritable naufrage du ministère de l'intérieur pourtant prompt à assurer à chacun sa maîtrise revendiquée des processus électoraux.

Solidaires dénonce la désinvolture avec laquelle cette situation a été traitée depuis des mois. Les conséquences sur le processus électoral sont immenses et vont bien au-delà du simple scrutin dans les DDI. Quelles seront les conséquences sur les autres élections ?

Solidaires Fonction Publique appelle les agent-es concerné-es à participer massivement aux scrutins maintenus par voie électronique du 1er au 8 décembre et à participer dans la mesure du possible au scrutin à l'urne des DDI le 8 décembre ou à une autre date éventuelle.

La tentative de désigner les organisations syndicales comme responsables, par la communication ministérielle du 1er décembre au matin, est une honte. Cette manœuvre grossière du ministère pour se déresponsabiliser est scandaleuse.

C'est bien l'administration qui porte la responsabilité de cette situation.